



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 31 Mars 2025

---

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Magali REYNIER, Chantal SILVA, Thierry TEISSEIRE, Amelie VOISIN, Jean-Baptiste LEDOUX,

ABSENTS/EXCUSES : René MORETTI (donne procuration à Bruno AYCARD), Fabien FRECH, Olivier GARRIGUES (donne procuration à Marie-Martine XICLUNA), Aurore OVION, Christelle MINETTO-MALABRY

---

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Approbation du Compte Financier Unique du budget de la commune

II – Affectation du résultat 2024 du budget de la commune

III – Vote du budget primitif 2025 de la commune

IV – Vote du budget primitif 2025 des caveaux

V – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

VI – Vote des subventions aux associations du budget de la commune

VII – Vote de la subvention à l'association « Tennis Club de Belgentier »

VIII – Demande de subvention pour les travaux de rénovation des vitraux de l'église (auprès de la Région et du Département, Axe 2 « Aide aux Communes »)

IX – Demande de subvention au titre de l'Aide aux Communes (Axe 2) pour les travaux de modernisation de la vidéoprotection

X – Demande de fonds de concours de la CCVG pour l'acquisition d'un détachement de parcelle de la Muscatelle

XI – Questions diverses

## I – Approbation du Compte Financier Unique du budget de la commune

---

Le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes, tout en présentant de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité. Remplaçant les anciens comptes de gestion et administratif dans le cadre du passage au référentiel M57, il est soumis au vote du Conseil Municipal et conserve la même fonction de contrôle et de validation des comptes de la collectivité.

			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 035 240,00	2 049 337,81	3 084 577,81
	Recettes réalisées (1)	B	573 773,97	2 141 949,03	2 715 723,00
	Restes à réaliser	C	160 980,00	0,00	160 980,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	720 036,21	3 360 557,15	4 080 593,36
	Dépenses réalisées (1)	E	447 902,41	1 837 952,84	2 285 855,25
	Restes à réaliser	F	216 650,00	0,00	216 650,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	125 871,56	303 996,19	429 867,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/)	H	-315 203,79	1 311 219,34	996 015,55
Solde (invest) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	G+H	-189 332,23	1 615 215,53	1 425 883,30
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-55 670,00	0,00	-55 670,00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-245 002,23	1 615 215,53	1 370 213,30

Approbation à l'unanimité.

## II – Affectation du résultat 2024 du budget de la commune

---

Afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, il est nécessaire de procéder chaque année à l'affectation des résultats au budget de l'année suivante. La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du CFU.

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	303 996,19
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 311 219,34
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>1 615 215,53</b>
<b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b>	
<b>(si C. négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)</b>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	--189 332,23
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé de + ou -)	
Besoin de financement	-55 670,00
Excédent de financement (1)	
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>245 002,23</b>
<b>AFFECTATION = C.= G. + H.</b>	<b>1 615 215,53</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>245 002,23</b>
G. = au minimum couverture de besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>1 370 213,30</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

Approbation à l'unanimité.

### **III – Vote du budget primitif 2025 de la commune**

Le budget primitif constitue une prévision des recettes et dépenses de la commune pour l'année en cours tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement. Il doit être impérativement voté en équilibre en précisant que l'autofinancement dégagé doit prioritairement couvrir le capital de la dette.

Le Maire ouvre la séance et expose les grandes lignes qui ont guidé l'élaboration du projet du budget 2025 de la Commune soumis au vote du Conseil Municipal.

Les recettes tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de **4.450.199,53 €**

Les dépenses tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de **4.450.199,53 €**

Approbation à l'unanimité.

#### **IV – Vote du budget primitif 2025 des caveaux**

---

Le budget primitif du budget des caveaux, recréé pour l'exercice 2025, prévoit les recettes et dépenses liées à l'acquisition et à l'installation des caveaux. Son financement repose sur une avance des dépenses, assurée par une alimentation en fonds provenant du budget principal. Comme tout budget, il doit être voté en équilibre.

Le Maire ouvre la séance et expose les grandes lignes qui ont guidé l'élaboration du projet du budget 2025 des Caveaux soumis au vote du Conseil Municipal.

Les recettes tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de **142.920,00 €**

Les dépenses tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de **142.920,00 €**

Approbation à l'unanimité.

#### **V – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025**

---

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de trois ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : **12,5 %**
- taxe foncière sur les propriétés bâties : **33,99%**
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **90,00%**

Approbation à l'unanimité.

#### **VI – Vote des subventions aux associations du budget de la commune**

---

Dans le cadre de leur activité, plusieurs associations ont sollicité auprès de la Commune une aide financière selon la répartition suivante :

<b>Associations</b>	<b>Demande</b>
Association Familiale	20 000 €
Age d'Or Belgentiérois	800 €
Les Amis de Peiresc	250 €
La Belette Chasse	600 €
Karaté du Gapeau	900 €
Behring Jiu Jitsu	2 000 €
Les Machottes	700 €

Foot Loisir	500 €
AMMAC	100 €
Anciens Combattants	100 €
SNE Médailles Militaires	100 €
Comité de Jumelage	5 000 €
Souvenir Français	100 €
Au Bonheur de Lire	800 €

A l'appui de leur demande de subvention, les associations ont adressé à Monsieur le Maire, un dossier comportant des informations sur l'association, un bilan, un compte de résultats certifiés sur l'honneur.

Approbation à l'unanimité.

#### **VII – Vote de la subvention à l'association « Tennis Club de Belgentier »**

L'Association Tennis Club de Belgentier dont le siège est situé Quartier Les Costes à Belgentier a pour objet de développer les activités liées à la pratique du tennis.

Dans le cadre de son activité elle a sollicité auprès de la Commune, une aide financière de 2500 Euros.

A l'appui de cette demande, l'association a adressé un dossier à Monsieur le Maire, qui comporte des informations sur l'association, un bilan, un compte de résultat certifiés sur l'honneur.

Approbation à l'unanimité.

#### **VIII – Demande de subvention pour les travaux de rénovation des vitraux de l'église (auprès de la Région et du Département, Axe 2 « Aide aux Communes »)**

Dans le cadre de la rénovation des vitraux de l'église, dont le coût total s'élève à 83 137,93 €, la commune souhaite solliciter des subventions pour alléger la charge financière de ces travaux.

Le montant global de l'opération et son financement se décompose de la sorte :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux	83 137,93 €	Conseil Régional (60%)	49 882,76 €
		Conseil Départemental (20%)	16 627,59 €
		Autofinancement (20%)	16 627,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 137,93 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>83 137,93 €</b>

Approbation à l'unanimité.

**IX – Demande de subvention au titre de l’Aide aux Communes (Axe 2) pour les travaux de modernisation de la vidéoprotection**

---

Dans le cadre de la modernisation de la vidéoprotection, notamment le fibrage du réseau, le coût total des travaux est estimé à 84 510,87 € HT.

Le montant global de l’opération et son financement se décompose de la sorte :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	84 510,87 €	Conseil Départemental (80%)	67 608,70 €
		Autofinancement (20%)	16 902,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 510,87 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>84 510,87 €</b>

Approbation à l’unanimité.

**X – Demande de fonds de concours de la CCVG pour l’acquisition d’un détachement de parcelle de la Muscatelle**

---

La commune prévoit l’acquisition d’un détachement de 502m<sup>2</sup> de la parcelle B905 appartenant à la copropriété La Muscatelle pour un montant de 20 000 €. Afin de financer cet achat, une demande de Fonds de Concours sera adressée à la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (CCVG).

Le montant global de l’opération et son financement se décompose de la sorte :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition	20 000,00 €	CCVG (50%)	10 000,00 €
		Autofinancement (50%)	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>

Approbation à l’unanimité.

**Questions diverses :**

M. Christian TURCHESCHI informe que le film réalisé sur le village est quasiment terminé et que la version finale sera présentée lors du prochain Conseil Municipal.

Mme Marie-Claude FAUVRE fait savoir qu’elle a réussi à réserver l’ensemble des places nécessaires pour le voyage à Geshwenda, pour les vacances de la Toussaint. Les enfants inscrits au relais ado pourront donc faire le voyage.

M. Thierry TEISSEIRE indique que deux des chauffeurs d’autocars de la CCVG sont actuellement en maladie et que le service de transport est donc perturbé. Il estime important de porter cette information à la connaissance des parents d’élèves.

L’ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.

---

